

Vill'infos



Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Les infos des associations

Informations diverses

**Bulletin Municipal
2ème Trimestre 2016**

N°87



Chers Villois et Villoises,

Le premier trimestre de l'année est consacré en grande partie à l'élaboration du budget de la commune. Il a été voté lors de la dernière réunion du conseil municipal du 1er avril.

Malgré une baisse conséquente des dotations de l'Etat, nous avons fait en sorte de resserrer les dépenses de fonctionnement afin de ne pas augmenter les impôts locaux.

En ce qui concerne l'investissement, ont été budgétés :

- Les travaux d'extension et de réfection du cimetière.
- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui débutera fin avril.
- L'achat de tables et chaises plus adéquates pour la salle de la mairie.

Ce second trimestre sera quant à lui riche en émotions...car notre très chère **Mary**, secrétaire de mairie émérite! et inégalable cela va s'en dire, va devoir tout de même après 38 ans avec nous, Villois et Villoises, s'en aller sereinement vers d'autres horizons!

On lui souhaite évidemment une retraite des plus reposante afin qu'elle puisse enfin se prélasser dans son jardin entourée de tous ses animaux!

Elle saura mettre à profit cette retraite, rassurons-nous, avec de nombreux projets littéraires dont elle seule a le secret! entre autres...

Nous manquer cela est certain...mais Amélie, notre nouvelle secrétaire, essayera tout de même d'égayer les nouveaux jours de notre mairie et peut-être, pour une trentaine d'années aussi, qui sait ?

*Le Maire,
Philippe BARBILLON*

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public

**le LUNDI et le VENDREDI
de 18h30 à 19h30**

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires,

appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Etat-civil 1er trimestre 2016

Naissances

Lucas CARTON, le 11 janvier
Ayoub MEHLIL, le 1^{er} avril

Mariage

Richard FRANSE et Marie-Ange HUTIN,
le 16 avril

Décès

José PINHEIRO, le 11 mars
Alain TALON, le 22 mars
Pierre CARTON, le 29 mars
Colette CAILLET, le 1^{er} avril

Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en **AVRIL, MAI et JUIN 2000** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Enquête réseau gaz

Il y a quelques mois, nous vous avons distribué une enquête afin de savoir si vous étiez favorable à une possible installation de réseau de gaz dans la commune.

N'ayant eu que 120 réponses dont 75 favorables, cela est trop peu pour pouvoir envisager une suite à cette enquête.



La bibliothèque municipale

Depuis que nous sommes informatisés, nous pouvons réserver jusqu'à vingt documents que la navette mensuelle nous apporte au fur et à mesure de leur disponibilité.

Par ailleurs, tout habitant de l'Oise peut s'abonner à la bibliothèque numérique de la médiathèque départementale pour avoir accès aux revues, à l'autoformation, etc... L'abonnement est gratuit, à renouveler chaque année. Il suffit de passer par la bibliothèque de Ville. Quelques statistiques pour 2015 : nous avons prêté 676 livres, 300 aux adultes, 376 aux enfants.



Lecture pour les tout petits et Jeune Public

MAI	Tout petits	Vendredi 20	10 h à 11 h	Lectures diverses
JUIN	Tout petits	Vendredi 10	10 h à 11 h	Lectures diverses
JUILLET	Tout petits et jeune public	Vendredi 8	10 h à 11 h	Les livres partent en balade



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 Janvier 2016

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet - Jocelyne Hallu - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Guy Illoul à Rémi Lejop

Absents : néant

Secrétaire de séance : David Cresson

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2015 adopté à l'unanimité.

Aggrandissement cimetière

Les dossiers n'étant pas encore au complet, ce point sera mis à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

Achat de terrain aux consorts CAILLE

Vu la délibération 2014-40 en date du 06 juin 2014 et la délibération 2015-46 du 22 octobre 2015 concernant la proposition d'indemnisation pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles cadastrées C1464, C1465 et C786 appartenant aux consorts CAILLE,

le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acheter aux consorts CAILLE la partie des parcelles concernée par le passage des canalisations, selon le plan d'arpentage joint à la présente délibération au prix ci-dessous :
- 300 m² au prix de 9.15 € le m² et le surplus au prix fixé par le service des Domaines, soit 0.80 € le m²
- une indemnité correspondant aux intérêts au taux légal de l'indemnisation qui aurait dû être payée lors de la pose des canalisations en 1991 sera versée aux consorts CAILLE
- les frais d'avocat qu'ils ont engagés leur seront remboursés.
- les frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge par la commune de Ville.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer l'acte qui en résultera et toutes les pièces y afférentes.

Achat de terrain rue du moulin du chapitre

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'une petite parcelle de terrain de 5 centiares appartenant à Monsieur ME-LUN est enclavée dans la voirie communale, et qu'il avait été convenu avec lui qu'il la revendrait à la commune pour un euro symbolique, lors de la vente de sa propriété.

Cela n'ayant pas été fait, l'acquisition se fera avec le nouveau propriétaire.

Tarif location de salle Chiry-Ourscamp

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que la mairie de Chiry-Ourscamp a loué la salle polyvalente de Ville les 21 et 22 novembre 2015 pour organiser un repas pour les personnes âgées de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à 200€ le montant de la location de la salle pour cette manifestation.

Tarifs location de salle

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} février 2016, comme suit :

	Particuliers de VILLE	Particuliers extérieurs	Associations locales	Associations et sociétés extérieures
Week-end	350€	1050€	200€	1050€
Caution	350€	1050€	0€	1050€

Location de vaisselle (réservé uniquement aux particuliers de Ville) : 0.08€/ pièce.

Commission de Délégation de Service Public

Le conseil municipal à l'unanimité, élit les délégués à la commission de Délégation de Service Public dont le président est le maire, Monsieur Philippe BARBILLON, comme suit :

Délégués titulaires : Délégués suppléants :

Denis VALCK David CRESSON

Gilles TROUILLET Christian LOIR

Christophe CARTON Rémi LEJOP

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'actuelle secrétaire de mairie titulaire devant prendre sa retraite en mai 2016, il est nécessaire de prévoir dès à présent son remplacement en créant un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} avril 2016, ce qui donnerait le temps de former une personne à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

La déclaration de création de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de l'Oise.

Le maire est autorisé à effectuer le recrutement.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 Janvier 2016

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet—Jocelyne Hallu - David Cresson- Catherine Gimaret - Christophe Carton - Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Marie-José Pont- à Gilles Trouillet - Hervé Brunel à Denis Valck. Absents : Vincent Bonenfant.

Secrétaire de séance : Christophe Carton

Compte rendu de la réunion du 15 janvier 2016 adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE = CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR AMO

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des propositions des différents bureaux d'étude concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'agrandissement du cimetière, à savoir :

- Société BEIMO : 16 536.00 € TTC
- Société CANOPÉE : 21 600.00 € TTC
- Société PRESCAD : 18 408.00 € TTC
- Bertrand BOXOEN: 20 400.00 € TTC
- Société C-TECH : 15 600.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir examiné les différentes propositions et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à la société C-TECH qui s'avère la moins-disante.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Réunion du 5 février 2016

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot- Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : David Cresson à Philippe Barbillon - Hervé Brunel à Denis Valck - Nadège Denizart à Jocelyne Hallu.

Absent : Vincent Bonenfant.

Secrétaire de séance : Christophe Carton

Compte rendu de la réunion du 25 janvier 2016 adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- choix du bureau d'étude pour le PLU
- demande de subvention au Conseil Départemental pour le PLU

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLU, il convient de procéder au choix du bureau d'études pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Plusieurs cabinets ont été consultés. Le jugement des offres a été établi en fonction des critères suivants : valeur technique (60%) et prix (40%).

Après étude des offres, des auditions et une phase de négociation, 3 candidats ont été retenus :

Prestataires	Note technique (60%)	Prix HT (40%)	Note finale (100%)	Classement final
INGETER	53	30 950.00€ 31.98	84.98	3
PRO-G-URBAIN	45	24 750.00€ 40	85	2
VERDI CONSEILS CŒUR DE FRANCE	55	31 670.00€ 31.25	86.25	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du PLU de la commune, au cabinet d'études VERDI CONSEILS CŒUR DE FRANCE pour le montant de 31 670.00€ HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il indique qu'il est nécessaire de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 31 670.00 € HT sur un programme d'investissement subventionné. Ces travaux pourraient être financés par une subvention du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible, le reliquat étant pris en charge par la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet des travaux à réaliser telle que définie ci-dessus,
- adopte le financement proposé, - sollicite une subvention au taux le plus élevé,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée et d'inscrire les sommes nécessaires au budget.
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION ET L'EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de réfection et d'extension du cimetière. Un emplacement réservé avait été prévu dans le Plan d'Occupation des Sols et l'achat du terrain pour l'extension, a été réalisée en 2015. Le devis estimatif des travaux réalisé par la société CTECH, bureau d'étude préalablement choisi pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, s'élève à 260 109.00€ HT (312 13080€ TTC). Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le projet tel qui lui a été présenté,
- décide la réalisation des travaux en 2016,
- décide de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 40% sur un montant plafond subventionnable de 150 000.00€,
- établit le plan de financement comme
 - Montant estimatif des travaux : 260 109.00€ HT
 - Montant des honoraires AMO : 13 000.00€ HT
 - Montant estimatif total : 273 109.00€ HT
- Subvention DETR : 60 000.00€
- Subvention Conseil Départemental : 109 243.60€ (40% du montant HT)
- Reliquat à charge de la commune : 103 865.40€ HT

- s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2016,
- s'engage à réaliser des travaux si les subventions sont accordées,
- s'engage à assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire, d'inscrire les ressources nécessaires au budget,
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REFECTION ET L'EXTENSION DU CIMETIERE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'extension et la réfection du cimetière.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches correspondantes.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET CONTRE LA MER » A LA CCPN

Le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de transférer la compétence communale « défense contre les inondations et contre la mer », partie de la GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du Code de l'environnement à la Communauté de Communes, dans le but de déclarer d'intérêt communautaire l'ouvrage de protection ci-dessus prévu ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE

Le décret du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1°) De proposer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

- l'efficacité dans l'emploi et dans la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement,
- la contribution à l'activité du service

2°) D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent.

3°) D'autoriser le maire à saisir pour avis le Comité Technique compétent sur la base de cette proposition..

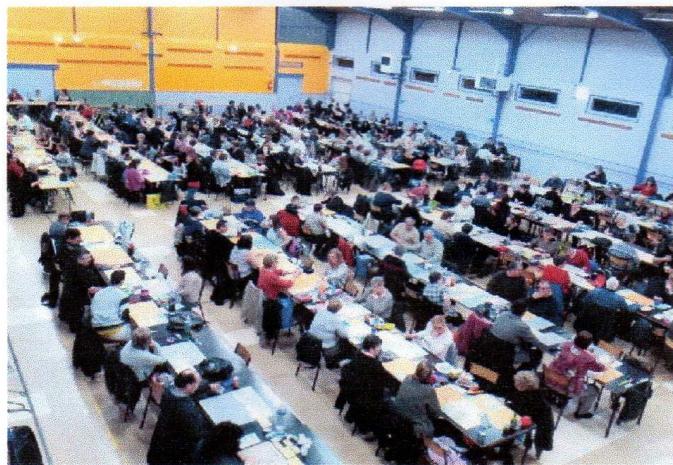
4°) De préciser que le dispositif d'évaluation professionnelle définitivement adopté fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective



Le 5 mars 2016

LOTO

Nouveauté pour le Comité des Fêtes, loto animé par Aurélie et Nicolas



28 mars 2016

Chasse à l'œuf



FETE COMMUNALE VILLE



Samedi 13 août 2016

Les Aubades

Thème « Les Pompiers d'hier et d'aujourd'hui »



8 h 30 Départ rue de la Paturelle

Organisées par la Comité des Fêtes de Ville, les enfants de la commune défileront dans les rues avec leurs vélos décorés, ils seront accompagnés de musiciens.

Du papier crépon est disponible chez M. Dudomaine 1, rue Jean de Ville

A l'issue de notre promenade, chaque enfant recevra un prix.

Dimanche 14 août 2016

Après midi « Manège pour tous »

21 h 30 Retraite aux flambeaux

22 h 30 Feu d'artifice



Lundi 15 août 2016

Poursuite de la Fête



Buvette et restauration sur place

Date à retenir : Brocante le dimanche 4 septembre

I.P.N.S.



La Compagnie d'Arc

Hommage à notre Chevalier d'Arc Eliane GERMAIN

Le 17 février dernier Eliane a lancé de l'encoche et frappé du fer pour l'ultime fois.

Entrée à la compagnie d'arc en 1987, elle prit sa première licence jusqu'à cette année où elle comptait bien tirer de nouveau après une remise en forme. Malheureusement la maladie a été la plus forte.

Nous ne perdons pas seulement un archer, mais un cœur plein de générosité plein de tendresse envers ses amis, d'un humour peu commun et parfois malicieux mais jamais empreint d'agressivité. Elle ne supportait pas l'injustice de quelque nature qu'elle fut. Passionnée d'histoire de la France et de littérature, de voyages lointains qui la conduisirent à en faire son métier durant 28 ans, elle fut au service de la municipalité de PASSEL pendant 19 années.

Eliane se distingua au tir à l'arc, plusieurs fois Reine de la compagnie. Elle n'aimait pas cependant les compétitions et envisageait plutôt le côté symbolique et mystique de l'archerie traditionnelle comme un art véritable et un patrimoine qui doit disait elle "survivre à la modernité". Elle fut adoubée voici quelques années "Chevalier d'Arc" et prit la Présidence de la "Famille du Vermandois"

Elle va beaucoup nous manquer et son souvenir perdurera dans nos coeurs, d'amis d'archers et de compagne.

Eliane nous te saluons.

LE CAPITAINE/PRÉSIDENTE. ANNE MARIE LOUVIGNY

LA VICE PRÉSIDENTE. NATHALIE COLINET

LA CONNÉTABLE. CATHERINE GIMARET

LES ARCHERS. DENYSE LOUET-SAVINIEN COLINET-JEAN BAPTISTE BERNARD-LILAS COLINET-DYLAN ILLOUL-THEO RAMIREZ-NATHAN LIBERT.



La compagnie s'est retrouvée le 23 mars pour la partie de deuil d'Eliane.

Le tir à l'oiseau s'est déroulé en deux temps:

- pour les jeunes à 18 m, le 6 avril : Dylan a remis son titre en jeu.
- pour les adultes à 50 m, le 17 avril : c'est Anne-Marie qui a remis son titre



Les Gais Ville à Joie

Dates des activités

pour le 2ème trimestre 2016

Mai	5	19	26
Juin	9		23
Juillet	7		21

Renseignements : Madame Bernadette Villain

LES GALOPINS

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ».

Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

Notre loto du 21 mars a été un franc succès, et nous vous en remercions. Il nous reste les actions suivantes jusqu'à juin :

- Lancement des plants et bulbes en avril 2016
- Lancement étiquettes- vêtements pour les maternelles pour la rentrée septembre 2016
- Kermesse le 11 juin 2016 à Ville

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE LA KERMESSE LE 11 JUIN 2016 à la salle polyvalente de VILLE

Spectacle des enfants, jeux pour adultes et enfants, tombola, et soirée dansante avec repas (infos : 06 19 83 72 22)
Repas sur réservation, ouvert à tous

Tous les bénéfices sont reversés aux enfants du RPI Ville Suzoy Passel

Petite rétrospective des actions déjà menées pour cette année scolaire :

Calendriers 2016

Bourse aux jouets

Vente de Chocolats Ordiscom

Halloween

Grilles de Pâques

Marché de Noël

Loto

Vente de saucissons et pâtés, foies gras et produits du Gers

Les actions menées par nous LES GALOPINS, ne sont pas strictement réservées à des parents du regroupement alors parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à vous inscrire, c'est un merveilleux moment de convivialité et vous y serez la bienvenue!

PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION :

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Trésorière : ILLOUL Séverine 06 25 03 62 68
- Secrétaire : DUDOMAINE Véronique 06 25 12 46 05

Les Galopins



Le Centre Social et Culturel de Lassigny vous propose son service de portage de **REPAS A DOMICILE**

Un moment important dans votre journée
Pour les personnes de plus de 60 ans, les personnes seules,
malades ou en situation d'handicap.

C'est une formule très souple que nous vous proposons :
vous pouvez prendre un repas tous les jours (du lundi au dimanche),
ou un par semaine,
varier d'une semaine à l'autre...

La livraison des repas se fait tous les matins du lundi au vendredi.

Des plats équilibrés, sains et complets.
Des menus adaptés pour les personnes diabétiques.
Faites vous-même votre menu parmi un large choix proposé.

Une entrée / Un plat et son accompagnement /
Un produit laitier et un dessert.
Avec potage et pain en supplément.

Renseignements et INSCRIPTIONS

Centre Social et Culturel

Place de la Mairie – 60400 - LASSIGNY





Communiqué de presse

Déclaration de revenus : téléchargez votre relevé fiscal sur ameli.fr

Parce qu'il est bientôt temps de penser à déclarer vos revenus, l'Assurance Maladie vous simplifie la vie en mettant en ligne sur le compte ameli votre relevé de prestations imposables (ou relevé fiscal).

Rapidement et facilement téléchargeable dans la rubrique « Mes démarches », il vous permet de déclarer aux services fiscaux les indemnités journalières (sauf si elles sont en lien avec une affection de longue durée) et/ou les pensions d'invalidité perçues en 2015. Accessible sur votre compte durant 6 mois, le relevé fiscal est à télécharger et à conserver sans limitation de durée.

Pour télécharger votre relevé fiscal, connectez-vous sur le site gratuit et sécurisé de l'Assurance Maladie, www.ameli.fr, rubrique « mon compte » :

- Vous avez déjà créé votre compte ? Indiquez votre numéro de sécurité sociale ainsi que votre code d'accès personnel pour vous identifier et accéder à votre relevé fiscal.
 - Vous avez oublié votre code personnel ou vous n'avez pas encore créé votre compte ? Cliquez sur le lien « je demande mon code provisoire ». Un code provisoire vous sera adressé dans les plus brefs délais.
-

IMPOTS SUR LE REVENU 2016

Nouveauté pour 2016 :

l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR)

À compter de 2016, la Direction Générale des Finances Publiques crée un nouveau service en ligne : un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) immédiatement fourni à l'issue de la déclaration des revenus en ligne.

Cet avis devient le **document de référence** pour les usagers imposables et non imposables :

- ⇒ pour les usagers non imposables, l'ASDIR remplace l'avis de non-imposition qui n'existe plus et vaut donc avis d'impôt ;
- ⇒ pour les usagers imposables, l'ASDIR permet de justifier les revenus et charges.

Pour réaliser votre démarche avec service-public.fr

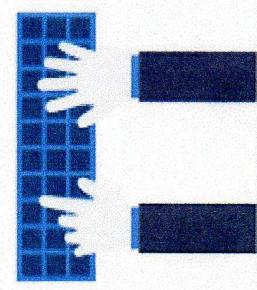
AVANT

Plusieurs sites

pour s'informer, réaliser et suivre sa démarche administrative



Un parcours souvent long et compliqué



AUJOURD'HUI

Un espace unique

pour s'informer, réaliser et suivre sa démarche administrative



Réaliser sa démarche devient plus simple, plus rapide sur le nouveau

service-public.fr

Créez dès à présent **votre compte**

Pour votre passeport, optez pour le timbre électronique...

Le site timbres.impots.gouv.fr est un site de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) qui vous permet d'acheter en ligne un timbre fiscal électronique pour l'obtention de votre passeport.

Pour quelles démarches ?

Depuis le 2 mars 2015, le service est disponible pour la délivrance des timbres fiscaux destinés aux passeports.

À compter de mai 2016, vous pourrez également vous procurer sur timbres.impots.gouv.fr, des timbres fiscaux, pour vos autres formalités (carte nationale d'identité, permis bateau...).

Qu'est-ce qu'un timbre électronique ?

Le timbre électronique peut se présenter sous 2 formes : un numéro à 16 chiffres un flashcode.

Il peut être délivré sur 2 supports :

- un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande
- un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable pendant 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable pendant un an à compter de cette date.

Il est affecté à un usage particulier pour un montant défini.

Comment acheter un timbre électronique en quelques clics ?

Je me rends sur le site timbres.impots.gouv.fr

- ⇒ Je choisis le type de passeport
⇒ Je choisis le mode de réception (courriel ou SMS)
⇒ Je paye directement en ligne avec ma carte bancaire en mode totalement sécurisé via le 3D-secure

C'est fait ! La transaction est enregistrée. Les références de la transaction et le numéro du timbre acheté sont envoyées immédiatement par courriel ou SMS (selon le choix effectué).

Par sécurité, il est possible de le télécharger au format pdf.

Comment me faire rembourser mon timbre électronique passeport ?

Il est possible de se faire rembourser un timbre électronique non utilisé dans l'année de son achat, à partir de la page d'accueil du site timbres.impots.gouv.fr. Le timbre doit avoir été acheté depuis plus de 3 jours.

Le remboursement sera automatiquement sur la carte bancaire ayant été utilisée lors de l'achat.

J'ai perdu mon timbre électronique. Que faire ?

Il est possible d'en demander la réédition. Pour cela, il suffit de se rendre sur la foire aux questions (FAQ) du site timbres.impots.gouv.fr pour trouver l'ensemble des renseignements nécessaires et de remplir le formulaire en ligne.

Comment utiliser le timbre électronique pour obtenir le passeport délivré par les mairies agréées?

1. Achat du timbre par carte bleue sur le site.
2. Réception du timbre électronique par mail ou d'un flashcode.
3. Dépôt du dossier en mairie (ou en préfectorat de domicile, carte d'identité et réfé-



ou SMS sous forme d'un identifiant à 16 chiffres
ture à Paris) : formulaire CERFA, photos, justifications du timbre.

La page « jardin » de Magali.



Au mois d'avril, tailler les arbustes à floraison printanière défleuris. Terminer la plantation des arbres et arbustes.

Planter les rosiers en conteneur, l'emplacement ne devra être ni trop humide ni trop ombragé. Eviter également de placer le rosier au pied d'un mur au sud réfléchissant une trop forte chaleur.



En mai, c'est le moment de ressortir les plantes frileuses qui ont passé l'hiver à l'abri.

C'est aussi le bon moment pour tailler les haies. Pour les haies fleuries, attendre la fin de la floraison.

Il faut tondre les gazon une fois par semaine jusqu'à l'automne et récupérer la tonte pour la composter ou pour pailler les arbres et les arbustes. Mettre en place les annuelles, géraniums, mufliers, cosmos, sauges...

Vous pouvez garder le marc de café et le répandre dans vos parterres de fleurs ou le jardin, c'est un engrais naturel. Le marc de café peut également éloigner les chats, ainsi que le vinaigre blanc, la moutarde, les peaux d'agrumes....



Au mois de juin, semer en place les capucines, les belles de jour, les tournesols...

Nettoyer les plantes vivaces à floraison printanière dès qu'elles se fanent. Faites des boutures facilement avec des extrémités de plantes comme les impatiences, les fuchsias, le lierre, la menthe... Couper une tige d'environ une dizaine de centimètres sans fleur et sous un nœud. Supprimer les feuilles basses et mettre les tiges dans un récipient d'eau, placer les boutures dans un emplacement lumineux. Le temps d'apparition des racines varie d'une plante à l'autre. Planter en pleine terre ou en pot dès que les racines font deux ou trois centimètres.

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILION

Comité de rédaction : Denis Valck—Jocelyne Hallu—Gilles Trouillet—Marie-José Pont—Hervé Brunel—David Cresson—Catherine Gimaret—Christophe Carton—Eliane Avot—Nadège Denizart—Christian Loir—Remi Lejop—Vincent Bonenfant—Guy Illoul.

Conception et réalisation : Brigitte Bily.

Imprimé par nos soins à la mairie de VILLE-6, rue de la mairie—60400—VILLE

Tél. : 03.44.09.24.04—Fax : 03.44.09.92.82—email : mairie.ville@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.villinfos.fr>